

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT)**Membres absents** : M. DANIERE - M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2005 Approbation**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le Compte Administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le Compte de Gestion, établi par Madame la Trésorière Municipale, comptable public. C'est aux termes de l'article L 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le Compte de Gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution,
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé,
- la troisième est le bilan.

Madame Dusart, Trésorière Municipale, m'a transmis les comptes de gestion de l'exercice 2005 concernant le budget principal et les budgets annexes de la Ville avant de les présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de les juger.

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2005 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé conformément à l'instruction comptable M 14 par Mme la Trésorière Municipale,

- d'autre part, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2005 et s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBERE :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

APPROUVE, tant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes :

- . l'état de consommation des crédits
- . l'état de réalisation des opérations de dépenses et de recettes,
- . la balance comptable

CONSTATE la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2005.

APPROUVE les grandes masses des bilans, exprimées en euros, qui se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	877 659 752,54	Fonds propres	699 449 646,35
Actif circulant	17 298 801,48	Provisions pour risques et charges	957 600,17
Comptes de régularisation	7 402 853,56	Dettes	201 910 449,86
		Comptes de régularisation	43 711,20
TOTAL	902 361 407,58	TOTAL	902 361 407,58

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	877 479,22	Fonds propres	877 479,22
Actif circulant	25 684,29	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	---	Dettes	25 684,29
		Comptes de régularisation	---
TOTAL	903 163,51	TOTAL	903 163,51

BUDGET ANNEXE DE "LA VAPEUR"

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 248 190,90	Fonds propres	821 194,19
Actif circulant	104 279,44	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	---	Dettes	531 276,15
		Comptes de régularisation	---
TOTAL	1 352 470,34	TOTAL	1 352 470,34

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	34 736 854,55	Fonds propres	13 627 259,14
Actif circulant	271 407,54	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	1 917 185,25	Dettes	23 293 953,20
		Comptes de régularisation	4 235,00
TOTAL	36 925 447,34	TOTAL	36 925 447,34

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	42 426 028,38	Fonds propres	22 583 819,24
Actif circulant	951 280,54	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	65 987,71	Dettes	20 828 276,24
		Comptes de régularisation	31 200,55
TOTAL	43 443 296,03	TOTAL	43 443 296,03

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE
--

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 326 223,53	Fonds propres	---
Actif circulant	7 693 831,40	Provisions pour risques et charges	---
Comptes de régularisation	---	Dettes	9 020 054,93
		Comptes de régularisation	---
TOTAL	9 020 054,93	TOTAL	9 020 054,93

APPROUVE les intégrations et rectifications d'imputations budgétaires effectuées par Mme la Trésorière Municipale,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, pour l'exercice 2005, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT